



INFORMATIONS GÉNÉRALES P. 2 À 7

PROCÈS VERBAUX P. 8 À 39

INFOS TECHNIQUE P. 40

AGENDA DES COMMISSIONS P. 41

À L'ÉCOUTE DES CLUBS

DISTRICT 77 SUD DE FOOTBALL

- > 19, RUE DAMMARIE - B.P. 803 - 77012 MELUN CEDEX
- > TÉL. : 01 64 83 57 57 / FAX : 01 64 83 57 58
- > SECRETARIAT@SEINEETMARNESUD.FFF.FR - WWW.SEINEETMARNESUD.FFF.FR



RAPPELS IMPORTANTS (commissions)

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La commission prend connaissance des feuilles de matches ainsi que des différents rapports y figurant.

Les décisions concernant les dossiers traités sont portées dans l'Annexe "AMENDES".

RAPPELS :

Toute personne convoquée devant une Commission doit **impérativement** se présenter **munie de sa licence de la saison en cours ou de sa pièce d'identité** afin de pouvoir être auditionnée.

La commission rappelle que toutes **les feuilles de matches** doivent IMPERATIVEMENT être adressées **BP 803 - 77012 MELUN CEDEX**. De plus, il est rappelé que les feuilles de matches doivent être remplies en **MAJUSCULES**.

Article 16.1 du R.S.G. du District : Les clubs sont tenus de disputer leurs matches officiels sous les couleurs déclarées par eux-mêmes au District sur les feuilles d'engagement. Ils ne peuvent pas modifier la disposition des couleurs de leur équipe en cours de saison.

Le contrôle visuel des licences doit obligatoirement être effectué par les capitaines ou les dirigeants avant la rencontre, en présence des joueurs et de l'arbitre (décision de l'Assemblée Générale du District 77 Sud en date du 18/06/04).

Suite à l'article 10.3 du RSG du District, la Commission rappelle que pour les changements de date ou d'inversion de terrain, la demande doit être formulée au plus tard le jour de la réunion compétente précédent le match, et accompagnée de l'accord écrit du club adverse sur l'imprimé réservé à cet effet, à entête du District sous peine d'irrecevabilité et de sanctions financières prévues (article 20.6 du R.S.G).

COMMISSION DE DISCIPLINE

COMMISSION CDM

COMMISSION ANCIENS

FUTSAL

COMMISSION COUPES SENIORS

RAPPEL :

Toute personne convoquée devant une Commission doit impérativement se présenter munie de sa licence de la saison en cours ou de sa pièce d'identité afin de pouvoir être auditionnée.

La commission prend connaissance des feuilles de matches ainsi que des différents rapports y figurant.

Les décisions concernant les dossiers traités sont portées dans l'Annexe "AMENDES".

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la Commission sont immédiatement applicables.

Toute décision prise suite à des faits disciplinaires ou manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District 77 Sud ou de la Ligue de Paris IDF, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'Annexe II, articles 4 et 10 du Règlement Disciplinaire du District 77 Sud de Football.

La Commission de Discipline décide, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions figurant dans les procès-verbaux ci-après.

RAPPEL :

Lors de l'Assemblée Générale du 27 JUIN 2008, la proposition faite aux clubs de doubler les sanctions sportives disciplinaires a été adoptée et est applicable depuis le 1er JUILLET 2008. Celles-ci concernent les faits envers les officiels.

RAPPEL :

Toutes convocations et décisions disciplinaires sont à consulter sur Footclub dans le menu organisation - procès-verbaux

PERMANENCE TELEPHONIQUE DU WEEK-END

Le Comité Directeur du DISTRICT 77 SUD dans le cadre du Dispositif Global de Prévention a mis en place un dispositif de permanence téléphonique à partir des 12 et 13 Septembre 2015.

Permanence du week-end du 3 et 4 OCTOBRE 2015

de 9 H 00 à 19 H 00



Michel BORTOT :

06.34.68.72.68

Nos amis Arbitres doivent directement contacter leur référent

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

DISTRICT 77 SUD



COMMISSION DÉPARTEMENTALE INFORMATION ET FORMATION

La CDIF recherche de nouveaux membres. Toutes les personnes intéressées pour intégrer cette commission et qui veulent s'investir sont les bienvenues.

Pour intégrer cette commission, les candidats doivent envoyer leur candidature à l'attention du Secrétaire Général.

DELEGUE

LE DISTRICT 77 SUD RECHERCHE DES DELEGUES OFFICIELS !

Le District lance un appel pour recruter au sein de sa Commission des Délégués Officiels 3 nouvelles personnes intéressées par ce rôle.

Une formation sera assurée pour tous les candidats.

Nous vous remercions d'envoyer votre candidature au District 77 Sud à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général.

COURS D'ARBITRAGE 2015/2016



**Les sessions de cours d'arbitrage sont programées pour la saison
2015 / 2016 :**

2ème Session :

Les SAMEDIS 7, 14, 21 et 28 NOVEMBRE 2015 de 9 H 00 à 17 H 00

(pause entre 12 H 00 et 14 H 00)

Les formations auront lieu si un minimum de 5 candidats sont inscrits.

AUCUNE CANDIDATURE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet du District.

COUPE DE FRANCE 2015/2016

Tirage au sort du 5ème tour qui se déroulera
le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 à 14 H 30
sur le terrain du club 1er nommé :

- **BRETIGNY FCS 1 / SENART MOISSY 1**
- **MELUN FC 1 / AUBERVILLIERS C. 1**

BONNE CHANCE À NOS 2 DERNIERS REPRESENTANTS

COUPE GAMBARDELLA 2015/2016

Tirage au sort du 2ème tour qui se déroulera
le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 à 14 H 30
sur le terrain du club 1er nommé :

- **PONTHIERRY 1 / ISSY LES MX FC 1**
- **PAYS FONTAINEBLEAU 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1**
- **MORET-VENEUX 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1**
- **ST MAUR F. MASC. VGA 1 / BOISSISE PRINGY US 1**
- **PITRAY OLIER PARIS 1 / LE MEE SPORTS 1**
- **LESIGNY U.S.C. 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1**
- **THIAIS F.C. 1 / GATINAIS VAL LOING 1**
- **CARRIERES S/SEINE US 1 / CHEVRY COSSIGNY FC 1**
- **SUCY F.C. 1 / ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1**
- **NANGIS ES 1 / TREMBLAY F.C. 1**
- **ST OUEN L'AUMONE AS 1 / GRANDE PAROISSE US 1**
- **BOIS D'ARCY A.S. 1 / MONTEREAU AMICALE 1**
- **BRIARD S.C. 1 / VAL YERRES CROSNE 1**

COMMISSION des STATUTS et REGLEMENTS

Réunion du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. DUPEYRON, GLADYSZ, PARENT, POIRIEUX

Excusés : MM. PERSONNETAZ, GOMES, SWIERCZEWSKI, MME GUILLOT

Assiste : M. BOURGEOIS

Les procès-verbaux des réunions du 11/06/15 et du 09/09/15 sont lus et adoptés.

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31-4 du RSG du District

STATUT DE L'ARBITRAGE

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

CLUBS BENEFICIANT d'UN Muté supplémentaire prononcé par la commission du Statut de l'Arbitrage et validé par le Comité Directeur di 22/06/15 au titre de l'encouragement au recrutement de nouveaux arbitres :

- BOMBON AS
- NANGIS ES
- JOUY YVRON ES
- HERICY VULAINES FC

Ces clubs, n'ayant pas désigné à ce jour, l'équipe bénéficiaire de cette disposition, la Commission décide d'attribuer ce joueur muté supplémentaire dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club.

FORFAITS

La Commission enregistre les forfaits suivants transmis par la Commission Administrative.

SENIORS

3° DIVISION - Poule A

PAYS DE BIÈRE 2 / GRANDE PAROISSE 1 du 20/09/2015 :

Lecture du courrier de PAYS DE BIÈRE avisant du forfait de son équipe.

1er forfait avisé - sans amende

TURCS DE MONTEREAU 2 / MONCOURT FROM. 1 du 20/092015 :

Lecture du courrier de MONCOURT FROMONVILLE.

L'équipe des TURCS DE MONTEREAU ne s'est pas présentée.

1er forfait - Amende 31 Euros

3° DIVISION - Poule B**NANGIS 2 / PAYS DE BIÈRE 1 du 20/09/2015 :**

Lecture du courrier de PAYS DE BIÈRE avisant du forfait de son équipe.

1er forfait avisé - sans amende.

JEUNES**EXCELLENCE - U19****MORET VENEUX 1 / LESIGNY 1 du 20/09/2015 :**

Lecture du courrier de LESIGNY avisant du forfait de son équipe.

1er forfait avisé - sans amende.

DAMMARIE 1 / PAYS DE FONTAINEBLEAU 2 du 20/09/2015 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de DAMMARIE ne s'est pas présentée.

1er forfait - Amende 25 Euros

* * * *

EXCELLENCE - U17**CESSON VSD 1 / DAMMARIE 1 du 20/09/2015 :**

Lecture du courrier de DAMMARIE avisant du forfait de son équipe.

1er forfait avisé - sans amende.

* * * *

EXCELLENCE - U15**DAMMARIE 1 / BRIARD 2 du 19/09/2015 :**

Lecture du rapport de l'arbitre.

L'équipe de DAMMARIE ne s'est pas présentée.

1er forfait - Amende 25 Euros

SERIE - U15 - Poule E

Lecture du courrier du CS BRAYTOIS avisant du forfait général de son équipe.

Forfait général après établissement du calendrier - Amende 92 Euros

RESERVES - RECLAMATIONS

SENIORS

1^{re} DIVISION

CHAUMES GUIGNES 1 / COMBS 1 du 20/09/2015 :

Réserves de CHAUMES GUIGNES sur la participation et qualification des joueurs DOGAN Charles et FERNANDES Christophe, au motif, ces joueurs se présentent sans licences.

La Commission pris connaissance de ces réserves pour les dire recevables en la forme

Considérant :

- **Que** le joueur DOGAN Charles est titulaire d'une licence renouvellement, enregistrée le 15/09/2015
- **Que** le joueur FERNANDES Christophe est titulaire d'une licence "joueur nouveau " enregistrée le 15/09/2015
- **Que** ces joueurs remplissent les conditions fixées à l'art. 1.3 de l'annexe 1 du R.S.G du District (art.89 des R.G de la F.F.F) à savoir quatre jours francs après la date d'enregistrement de la dite licence.
- **Que** le club de COMBS LA VILLE a respecté les délais de qualification

Par ces motifs, dit ces réserves, non fondées résultat acquis sur le terrain,

Met les frais de dossier soit la somme de 42.50 Euros à la charge du club de CHAUMES GUIGNES, club demandeur.

3^e DIVISION - Poule A

BOISSISE PRINGY 2 / LA FORET 1 du 20/09/2015 :

Réserves de BOISSISE PRINGY sur la participation et qualification des joueurs CHARLOTTE Kevy et SALEH Ryan de LA FORET, au motif, ces joueurs se présentent avec des licences enregistrées le 16/09/2015.

La Commission pris connaissance de ces réserves pour les dire recevables en la forme

Considérant :

- **Que** le joueur CHARLOTTE Kevy est titulaire d'une licence renouvellement enregistrée le 16/09/2015
- **Que** le joueur SALEH Ryan est titulaire d'une licence renouvellement enregistrée le 16/09/2015

- **Que** ces joueurs ne remplissent pas les conditions fixées à l'art. 1.3 de l'annexe 1 du R.S.G du District (art.89 des R.G de la F.F.F) à savoir quatre jours francs après la date d'enregistrement de la dite licence

- **Que** le club de LA FORET n'a pas respecté les délais de qualification

Par ces motifs, dit ces réserves fondées, donne match perdu par pénalité au club de LA FORET (0 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à BOISSISE PRINGY (4 pts - 1 but).

Met les frais de dossier soit la somme de 52,50 Euros à la charge du club de LA FORET, club fautif,

Inflige au club de LA FORET une amende de 16 Euros pour participation de joueur non qualifié.

ANCIENS

3^e DIVISION

LIEUSAINTE 1 / INTER LOING 1 du 20/09/2015 :

Réserves de INTER LOING sur la participation et qualification de l'ensemble des joueurs de LIEUSAINTE

La Commission pris connaissance de ces réserves.

Considérant :

- **Que** ces réserves ne respectent pas les conditions fixées à l'art.30.6 du RSG du District (absence de motif)

- **Dit** ces réserves non recevables

- **Que** la lettre de confirmation transformée en réclamation en application de l'article 30 Bis du R.S.G. du District, du club de INTER LOING évoque la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de LIEUSAINTE, certains se présentant sans licences ou n'étant pas qualifiés à cette date.

- **Que** cette réclamation ne respecte pas les conditions fixées à l'art. 30.2 du RSG du District (non nominative)

Par ces motifs, dit cette réclamation non recevable, résultat acquis sur le terrain

Met les frais de dossier soit la somme de 42.50 Euros à la charge du club de INTER LOING, club demandeur.

EVOCATIONS

FEUILLES DE MATCHES TRANSMISES PAR LES COMMISSIONS, pour inscription de joueur non licencié.

SENIORS

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE

TURCS DE MONTEREAU 1 / JOUY YVRON 2 du 13/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs du District invitant le club de TURCS DE MONTEREAU à fournir d'éventuelles observations pour le 19 Septembre 2015.

- **Constatant** après vérification que les joueurs CAUDAR Mehmet et YLOIZ Dogacan de TURCS DE MONTEREAU inscrits sur la feuille de match en rubrique n'étaient pas licenciés comme prescrit à l'article 149 des R.G. de la FFF

- **Considérant** le non-respect de cette disposition par le club de TURCS DE MONTEREAU, décide de faire évocation au sens des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF pour inscription sur la feuille de match de joueurs non licenciés,

- **Considérant** que le club de TURCS DE MONTEREAU n'a pas fait parvenir d'observations dans les délais impartis ;

Par ces motifs, dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au club de TURCS DE MONTEREAU, pour en attribuer le gain au club de JOUY YVRON, qualifié pour le prochain tour.

Inflige au club de TURCS DE MONTEREAU une amende 90 Euros (annexe III du District).

CDM

COUPE 77 SUD FRANK ET CHRISTIAN SPORTS

GENERATIONS GAUVOIS 5 / MOISSY 6 du 13/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs du District invitant le club de GENERATIONS GAUVOIS à fournir d'éventuelles observations pour le 19 Septembre 2015.

- **Constatant** après vérification que le joueur DA SILVA FERREIRA Joao de GENERATIONS GAUVOIS inscrit sur la feuille de match en rubrique n'est pas licencié comme prescrit à l'article 149 des R.G. de la FFF

- **Considérant** le non-respect de cette disposition par le club de GENERATIONS GAUVOIS, décide de faire évocation au sens des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié ;

- **Que** le club de GENERATIONS GAUVOIS a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

Par ces motifs, dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au club de GENERATIONS GAUVOIS, pour en attribuer le gain au club de MOISSY US, qualifié pour le prochain tour.

Inflige au club de GENERATIONS GAUVOIS une amende 90 Euros (annexe III du District).

ANCIENS

3^e DIVISION

EVERLY 1 / PROVINS 2 du 20/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs du District invitant le club de PROVINS SOURDUN à fournir d'éventuelles observations pour le 19 Septembre 2015.

- **Constatant** après vérification que le joueur ANATEPE de PROVINS SOURDUN inscrit sur la feuille de match en rubrique n'est pas licencié comme prescrit à l'article 149 des R.G. de la FFF
- **Considérant** le non-respect de cette disposition par le club de PROVINS SOURDUN , décide de faire évocation au sens des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié ;
- **Considérant** que le club de PROVINS SOURDUN n'a pas fait parvenir d'observations dans les délais impartis

Par ces motifs, dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au club de PROVINS SOURDUN (0 pt - 0 but) pour en attribuer le gain au club de EVERLY (4 pts - 1 but),

Inflige au club de PROVINS SOURDUN une amende 90 €uros (annexe III du District).

45 ANS - POULE B

PONTHIERRY 9 / CAMPELIENNE 9 du 20/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs du District invitant le club de PONTHIERRY à fournir d'éventuelles observations pour le 19 Septembre 2015.

- **Constatant** après vérification que le joueur WEILL Samuel de PONTHIERRY inscrit sur la feuille de match en rubrique n'est pas licencié comme prescrit à l'article 149 des R.G. de la FFF
- **Considérant** le non-respect de cette disposition par le club de PONTHIERRY, décide de faire évocation au sens des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié,
- Que le club de PONTHIERRY a fait parvenir ses observations dans les délais impartis.

Par ces motifs, dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au club de PONTHIERRY (0 pt - 0 but), pour en attribuer le gain au club de CAMPELIENNE (4 pts - 1 but)

Inflige au club de PONTHIERRY une amende 90 Euros (annexe III du District).

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE

OZOUER VERNEUIL 1 / NANDY 1 du 13/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs du District invitant le club de OZOUER VERNEUIL à fournir d'éventuelles observations pour le 19 Septembre 2015.

- **Constatant** après vérification que le joueur NEKER Pascal de OZOUER VERNEUIL inscrit sur la feuille de match en rubrique n'est pas licencié comme prescrit à l'article 149 des R.G. de la FFF

- **Considérant** le non-respect de cette disposition par le club de OZOUER VERNEUIL, décide de faire évocation au sens des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié ;

- **Que** le club de OZOUER VERNEUIL a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

Par ces motifs, dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité au club de OZOUER VERNEUIL, pour en attribuer le gain au club de NANDY , qualifié pour le prochain tour.

Inflige au club de OZOUER VERNEUIL une amende 90 Euros (annexe III du District).

CA MONTOIS 1 / ALLIANCE DE LA BRIE 1 du 13/09/2015 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de la lettre des services administratifs invitant le club de l'ALLIANCE de la BRIE a fournir d'éventuelles observations pour le 19/09/15.

Considérant :

- **que** le club de l'ALLIANCE DE LA BRIE a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

- **que** ce club reconnaît avoir inscrit sur la feuille d'arbitrage le joueur WILLIAM Georges, qui sont les prénoms du joueur DELROISE

- **que** ce joueur est bien titulaire d'une licence VETERAN, nouveau joueur enregistrée le 08/09/15

- **que** ce joueur était régulièrement qualifié pour participer à la rencontre

Par ces motifs, dit qu'il n'y a pas lieu à évocation au sens des dispositions de l'article 149.2 des R.G. de la F.F.F.

Résultat acquis sur le terrain

AFFAIRE FINANCIERE

C.D.M

2° DIVISION

MISY VILLENEUVE / TRANSDEV du 20/09/2015 :

La Commission, pris connaissance du courrier en date du 21/09/2015 de TRANDEV.

Considérant :

- Que l'équipe de MISY VILLENEUVE ne s'est pas présentée le 20/09/2015 sur son terrain
- Que ce match se situe dans la phase aller

Que le club de TARNSDEV ne peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacement (art. 23.12) du RSG du District.

COUPE 77 SUD FRANK ET CHRISTIAN SPORTS

MISY VILLENEUVE / VALENCE du 13/09/2015 :

Lecture du courrier en date du 14/09/2015 de VALENCE demandant le remboursement de ses frais de transport suite au forfait de MISY à domicile

Après examen, *il ressort* :

- que l'équipe de VALENCE s'est déplacée à MISY
- que l'équipe de MISY ne s'est pas présentée
- que le club de VALENCE en vertu des articles 13 du règlement sportif des Coupes CDM et 23.12 du RSG du District sollicite le remboursement de ses frais de transport pour le match en rubrique

Par ces motifs, la Commission demande au club de MISY d'adresser au Secrétariat du District un chèque d'un montant 53,20 Euros établi à l'ordre du club de VALENCE et ce dans un délai de un mois à dater de ce jour.

TOURNOIS

Demande d'homologation du club de SC BRIARD pour un tournoi U 11 le 24/10/2015

La commission homologue ce tournoi, sous réserves que chaque équipe ne dispute que le temps réglementaire correspondant à sa catégorie d'âge pendant la journée et qu'aucune compétition officielle ne se déroule à la même date.

Demande d'homologation du club de ASA MONTEREAU pour un tournoi U 12 - U 13 le 19 Septembre 2015.

Pris note.

Prochaine réunion LUNDI 12 OCTOBRE 2015 à 18 H 00

COMMISSION d'ARBITRAGE

Réunion restreinte du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

COURRIERS

Indisponibilités :

- M. FRESSE : du 3 au 4/10/15
- M. EKECIK : du 10 au 11/10 et le 17/10/15
- M. HOCEPIED : les 4/10, 18/10, 8/11 et 22/11/15
- M. LANGELLIER : du 22 au 23/10/15
- M. MORELLI : les 4 et 11/10/15
- M. BRAIK du 16/10 au 6/11/15

Déconvocations :

- M. MONS le 24/09 pour le 27/09/15
 - M. HANACHI Jéde le 25 pour le 27/09/15
- Informations transmises à la section discipline

Courriers des arbitres :

- **De Mr BEBERT** en date du 28/09/15 justifiant son absence le 27/09/15. **Courrier transmis à la section discipline**
- **De Mr DEFAA** en date du 27/10/15 justifiant son absence pour le 27/10/15 suite à une hospitalisation. **La commission lui souhaite un prompt rétablissement et transmet l'information à la section discipline**

Courrier du District :

- En date du 24/09/15 concernant l'envoi du dossier arbitre de Mr RAJI vers la Ligue de Méditerranée, suite à sa mutation professionnelle

Courriers des Clubs :

- Du club de VAUX la ROCHETTE en date du 08/09/15 concernant la désignation d'arbitres. Courrier transmis à la section désignations
- Du club du CHATELET en date du 21/09/15 pour une demande d'arbitre pour le match de championnat CDM du 27/09/15, dans son PV du 21/09/15 **la commission regretta de ne pouvoir donner satisfaction à cette demande par manque d'effectif. Le match a toutefois été couvert en dernière minute le 25 pour le 27/09/15.**
- Du club de L'ALLIANCE DE LA BRIE en date du 27/09/15 informant la commission de l'absence de l'arbitre sur la rencontre du 27/09. **Courrier transmis à la section discipline**

INFORMATIONS

Non retour des Questionnaires de disponibilité à l'arbitrage ET, OU du dossier médical

ANDRIANARISOA, APATOUT, ATRARI, BENMAMAR, BENHAMED, DESCHAMPS, DUPUY, GANGA, GAYE, HACHEMAOUI, MARIE LUCE, MARY, MOHAMED YOUSOUF, MOHAMED ALI, MONDONGUE, NIEVES, PETITJEAN, REMBRY, SPITZ, TAYAT, TOHIRI, TRENTACOSTE, VALANCONY, VANDENBUSSCHE

Non retour des contrôles de connaissances :

ANDRIANARISOA, APATOUT, ATRARI, BENMAMAR, BENHAMED, BOUSSETTA, DESCHAMPS, DIARRA, DUPUY, FICHER, GANGA, GAYE, HACHEMAOUI, MARIE LUCE, MARY, MATONDO, MOHAMED YOUSOUF, MOHAMED ALI, MONDONGUE, NIEVES, NTOUGOU, PETITJEAN, RANGUIN, REMBRY, SPITZ, TALEB BERROUANE, TAYAT, TOHIRI, TRENTACOSTE, VALANCONY, VANDENBUSSCHE,

RAPPEL : Le retour du contrôle des connaissances est obligatoire pour être désigné

DEMANDE AU SECRETARIAT

Convoquer par messagerie avec coupon réponse de présence ou non de tous les arbitres de District toutes catégories pour le stage pratique qui aura lieu le samedi 10 octobre à CHAMPAGNE SUR SEINE au stade Paul HEBRAS de 8 h 30 à 11 h 30.

Présence obligatoire.

Prochaine réunion de la commission le jeudi 1er octobre 2015 à 18 heures 30

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. L'HELGOUACH, VELOSO, VISSUZAINÉ, POILLON (CDA)

Excusé : M. PETROSE

Représentant le Comité Directeur : Mme GODET

RAPPEL :

A TOUS LES CLUBS,

- La feuille de match informatisée est **OBLIGATOIRE** pour les catégories suivantes :
 - Séniors excellence et 1ère division,
 - U19 Excellence,
 - U15 excellence

En cas de problème, merci de transmettre au District un rapport relatant les difficultés rencontrées.

- les demandes de changement d'horaire et de terrain doivent parvenir au district 15 jours avant la date de la rencontre et dûment remplies par les 2 clubs,
- en cas de forfait d'une équipe aucun score ou commentaire ne doivent être inscrits sur la feuille de match,
- la Commission infligera aux clubs des amendes pour absence de licences à partir du 1er octobre.
- Les feuilles de match (art 13 du RSG du District - nouvelle réglementation) : le club a l'obligation de conserver durant toute la saison (et jusqu'à ce que l'homologation des classements par le Comité de Direction soit devenue définitive) une copie de la feuille de match (y compris son annexe) de toutes les rencontres de compétitions départementales de ses équipes qui se sont déroulées à domicile ou sur terrain neutre s'il est déclaré recevant. Il en résulte qu'avant l'envoi de l'original de la feuille de match, le club recevant a l'obligation d'en faire une copie. Cette copie qui peut prendre la forme d'une télécopie, d'un document scanné ou d'une photo prise à partir d'un appareil photo numérique ou d'un téléphone mobile, sera réclamée par la Commission compétente en cas de non réception de l'original de la feuille de match.

SENIORS

EXCELLENCE

Lecture des rapports des Délégués Officiels. Pris note. Remerciements

Lecture de la demande du club de R.C.P. FONTAINEBLEAU avisant que toutes les rencontres se joueront le dimanche à 16h00 au stade Philippe Mahut à Fontainebleau sur terrain synthétique.

Accord de la la Commission qui demande au club de R.C.P. FONTAINEBLEAU d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

1^e DIVISION

Lecture de la demande du club de R.C.P. FONTAINEBLEAU avisant que toutes les rencontres se joueront le dimanche à 16h00 au stade Philippe Mahut à Fontainebleau sur terrain synthétique.

Accord de la commission qui demande au club de R.C.P. FONTAINEBLEAU d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

3^e DIVISION - Poule A

Lecture du courrier du club de GRANDE PAROISSE US nous demandant une dérogation afin que les matches aient lieu le samedi soir à 20h00.

La commission accorde sous réserve que l'éclairage soit conforme à la réglementation en vigueur.

Transmis à la Commission des terrains.

FC VARENNES 1 / PAYS DE BIÈRE 2 du 27/09/2015 :

Lecture du courrier de PAYS DE BIÈRE avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements

3^e DIVISION - Poule B

ES PAYS DE BIÈRE 1 / SAINT GERMAIN LAVAL 2 du 4/10/2015 :

Ce match se jouera le même jour à la même heure au stade de CÉLY EN BIÈRE.

Accord de la Commission qui demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser son adversaire.

JEUNES

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES des 26 et 27/09/15 (1er RAPPEL) :

- BAGNEAUX 1 / DAMMARIE 1 (U15 EXC)
- NANDY 1 / CESSON VSD 3 (U13 Poule A)
- NANDY 2 / CESSON VSD 4 (U13 Poule B)
- NANDY 3 / PAYS DE BIÈRE 1 (U13 Poule C)
- DAMMARIE 3 / TURC DE MONTEREAU 1 (U13 Poule E)
- ALLIANCE DE LA BRIE 1 / LIEUSAIN 1 (U13 Poule F)
- LESIGNY 1 / SERVON 1 (U13 Poule F)
- GATINAIS VAL DE LOING 3 / LA FORÊT 1 (U13 Poule H)

EXCELLENCE - U 19

Lecture de la demande du club de R.C.P. FONTAINEBLEAU avisant que toutes les rencontres se joueront le dimanche à 13h30 au stade Philippe Mahut à Fontainebleau sur terrain synthétique.

Accord de la commission qui demande au club de R.C.P. FONTAINEBLEAU d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

SERIE - U19 - Poule A**MONTEREAU ASA 2 / BOISSISE PRINGY 2 du 27/09/2015 :**

Lecture du courrier du club de AMICALE MONTEREAU AS avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

* * * *

EXCELLENCE - U 17

Lecture de la demande du club de R.C.P. FONTAINEBLEAU avisant que toutes les rencontres se joueront le dimanche à 13h30 au stade Philippe Mahut à Fontainebleau sur terrain synthétique.

Accord de la commission qui demande au club de R.C.P. FONTAINEBLEAU d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

DAMMARIE LES LYS 1 / MONTEREAU 2 du 04/10/2015 :

Cette rencontre se jouera le même jour à 14h00 sur le stade de DAMMARIE LES LYS.

Accord de la Commission qui demande au club de DAMMARIE LES LYS d'en aviser son adversaire.

SERIE - U17 - Poule B**ENT. BOISSISE - PAYS DE BIÈRE 1 / LA ROCHETTE VAUX 2 du 04/10/2015**

Cette rencontre se jouera le même jour à 14h30 sur le stade de SOISY SUR ECOLE.

Accord de la Commission qui demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser son adversaire

SERIE - U17 - Poule C

CESSON VSD 2 / PAYS DE BIÈRE 2 du 04/10/2015 :

Cette rencontre se jouera le même jour à 13h00 au complexe sportif Colette Besson - avenue de la zibeline à CESSON LA FORET.

Accord de la Commission qui demande au club de CESSON VERT SAINT DENIS ES d'en aviser son adversaire.

* * * *

EXCELLENCE - U 15

Lecture du courrier du club de BRIARD SC.

La Commission ne peut accorder l'horaire sollicité et propose de faire jouer les rencontres à domicile à 14h30

La Commission demande au club de SC BRIARD de nous confirmer l'horaire pour la prochaine réunion

SAVIGNY LE TEMPLE 2 / SENART MOISSY 2 du 03/10/2015 :

Cette rencontre se jouera le même jour à 14h00 sur la stade Jean Bouin à Savigny le Temple.

Accord de la Commission et des deux clubs

SC BRIARD 2 / BAGNEAUX NSP 1 du 03/10/2015:

Cette rencontre se jouera le même jour à 13h30 sur terrain synthétique au stade Lucien Destal.

Accord de la Commission et des deux clubs.

La Commission donne son accord, toutefois fait remarquer que le SC Briard a deux terrains de replis en herbe et ceux-ci peuvent être utilisés.

Lecture du courrier de Dammarie les Lys avisant que les rencontres se joueront à 14h30 au stade de Dammarie les Lys.

Accord de la Commission qui demande au club de DAMMARIE LES LYS d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

SERIE - U15 - Poule A

PAYS DE BIÈRE 1 / LA ROCHETTE VAUX 1 du 03/10/2015 :

Cette rencontre se jouera le même jour à 15h00 sur le stade de CÉLY EN BIÈRE.

Accord de la Commission qui demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser son adversaire

Lecture du courrier du club de PAYS DE BIÈRE avisant que les rencontres se joueront à 15h00 ETE comme HIVER sur le stade de CÉLY EN BIÈRE.

Accord de la Commission qui demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

SERIE - U15 - Poule B

MELUN FC 3 / LIEUSAINT 2 du 26/09/2015 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de Lieusaint ne s'est pas présentée.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

SERIE - U15 - Poule D

INTER LOING-MONTCOURT 1 / GATINAIS VAL DE LOING 1 du 26/09/2015

Lecture du courrier du Club du Gatinais Val de Loing avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

SERIE - U15 - Poule E

Lecture du courrier du club de MORET VENEUX LES SABLONS FC confirmant l'engagement d'une deuxième équipe en catégorie U15 à compter du 03/10/2015.

Transmis à la Commission des calendriers.

Les rencontres de cette équipe 2, comme pour l'équipe 1, se joueront à 14h30 au stade de MORET SUR LOING.

La Commission demande au club de MORET VENEUX d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1 / AVON 1 du 26/09/2015 :

Lecture de la feuille de match.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur BROCHIER Romain du club de l'ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY qui a été transporté à l'hôpital par les pompiers.

HERICY VULAINES 1 / CHAMPENOIS MV1 du 26/09/2015 :

Lecture du club de CHAMPENOIS VERNOUVELLOIS avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

DISTRICT - U13

Lecture du courrier du club de PAYS DE BIÈRE avisant que les rencontres U13 se joueront à 15h00 ETE comme HIVER sur le stade de Cély en Bière.

La Commission demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

Prochaine réunion le MARDI 6 OCTOBRE 2015 à 18 H 30

COMMISSION CDM

Réunion du MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. NAUD (Président), LAURIER, LOPES, DUPERCHE, ROBY (CDA)

Excusés : MM. BOCANEGRA MENDOZA, THOMAS

Représentant le Comité Directeur : MM. GLADYSZ, RENAUD

EXCELLENCE

VAUX LE PENIL 5 / CHAMPENOIS MV 6 du 04/10/2015 :

Cette rencontre se déroulera à la Plaine des jeux LA BUISSONNIERE 2, rue du clos SAINT MARTIN Plaine du lac à VAUX LE PENIL.

Accord de la commission qui demande au club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE d'en aviser son adversaire.

2° DIVISION

COSEG RENARDIERES 5 / REAU 5 du 27/09/2015 :

Lecture du courrier de COSEG RENARDIERES avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique.

1er forfait avisé. Sans amende.

ENT LONGUEVILLE SOISY BOUY 5 / MISY VILLENEUVE 5 du 27/09/2015 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de MISY VILLENEUVE ne s'est pas présentée

2ème forfait amende au club de MISY VILLENEUVE 39 euros.

COUPE 77 SUD FRANCK CHRISTIAN SPORTS

Tirage au sort du 2ème tour
qui se déroulera

le **DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 à 9 H 30**

sur le terrain du club 1er nommé :

- **MOISSY 6 / CHATELET 5**
- **PROVINS SOURDUN ESP 5 / NANDY F.C. 6**
- **BRESMONT FC 5 / SC BRIARD 5**
- **HERICY VULAINES 5 / LIEUSAIN 5**
- **FC DORMELLES 5 / VALENCE EN BRIE 5**

- **SNECMA S. VILLAROCHE 5 / CRISENOY US 5**
- **SIVRY 5 / FC CHAPELLE RABLAIS 5**
- **SERVON 5 / FC FLAGY 5**

Exempt : CESSON VSD ES 5

Prochaine réunion le MARDI 6 OCTOBRE 2015 à 18 H 30

COMMISSION ANCIENS

Réunion du MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. NAUD (Président), LAURIER, LOPES, DUPERCHE, ROBY (CDA)

Excusés : MM. BOCANEGRA MENDOZA, THOMAS

Représentant le Comité Directeur : MM. GLADYSZ, RENAUD

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES du 27/09/15 (1er RAPPEL) :

- NANDY 1 / ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1 (EXC)
- NANDY 2 / SC BRIARD 2 (3D)

EXCELLENCE

PAYS DE BIÈRE 1 / LESIGNY 1 du 04/10/2015 :

Cette rencontre se déroulera au stade de CELY en BIÈRE.

Accord de la commission qui demande au club de PAYS DE BIÈRE d'en aviser son adversaire.

COMBS 2 / MONCOURT FROM. 1 du 04/10/2015 :

Cette rencontre se déroulera le samedi 03/10/2015 à 19h00 stade A.MIMOUN route de Varennes 77380 COMBS LA VILLE.

Accord de la commission et des deux clubs.

1^{re} DIVISION

BOMBON 1 / SAVIGNY 2 du 04/10/2015 :

Lecture des courriers de BOMBON et SAVIGNY pour modification de la date du match cité en rubrique.

Accord de la commission et des deux clubs.

La commission transmet au calendrier.

La commission rappelle qu'il faut utiliser le formulaire officiel du district.

2^e DIVISION

DAMMARIE 1 / MONTOIS 1 du 27/09/2015 :

Lecture de la feuille de match et des réserves de CA MONTOIS.

La commission transmet aux statuts et règlements.

Motif : participation et qualification des joueurs de l'équipe de DAMMARIE LES LYS FC

45 ANS - Poule B

Lecture du courrier de ALLIANCE DE LA BRIE 77 nous avisant du forfait général de son équipe.
Amende au club de ALLIANCE DE LA BRIE 77 pour forfait général 72 euros.

VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 9 / LESIGNY 9 du 04/10/2015 :

En raison du Critérium Féminin sur les terrains de VAUX LE PENIL, cette rencontre est inversée.

Accord de la Commission et des deux clubs.

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE ANCIENS

Tirage au sort du 2ème tour
qui se déroulera
le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 à 9 H 30
sur le terrain du club 1er nommé :

- **BOIS LE ROI F.C. 1 / SAVIGNY 2**
- **PROVINS MJC 1 / CHEVRY 1**
- **AVON 1 / FONTAINEBLEAU 1**
- **LIEUSAINT 1 / SC MORMANT 1**
- **MONCOURT-FROMONVIL 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2**
- **PAYS BIERES 1 / ALLIANCE BRIE 77 FC 1**
- **CA COMBS 2 / LESIGNY 1**
- **SC BRIARD 1 / PORT. FONTAINEBLEAU 1**
- **NANDY 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1**
- **CRISENOY 1 / NANGIS 1**
- **ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1 / EVERLY FC 1**
- **BAGNEAUX NSP 2 / ALLIANCE 77 1**
- **ARC EN CIEL US 1 / MORET-VENEUX 2**

**COUPE 77 SUD
CREDIT AGRICOLE
ANCIENS 45 ANS**

Tirage au sort du 2ème tour
qui se déroulera
le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 à 9 H 30
sur le terrain du club 1er nommé :

- **GRANDE PAROISSE 9 / LE MEE 9**
- **FC VARENNES 9 / BOISSISE PRINGY US9**
- **BAGNEAUX NSP 9 / CA COMBS 9**
- **PAYS BIÈRE 9/ LIEUSAIN 9**
- **AMICALE BOCAGE 9 / ENT. CAMPELIENNE-CRISENOY 10**
- **PONTHIERRY 9 / AVON 9**
- **ENT. VERNEUIL-OZOUER 9 / HERICY VULAINES 9**
- **CESSON VSD 9 / ENT. CRISENOY-CAMPELIENNE 9**
- **CHAMPENOIS MV 9 / LESIGNY 9**
- **PRESLES EN BRIE RC 9 / MONCOURT-FROMONVIL 9**
- **MONTEREAU 9 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 9**

Exempt : BRAYTOIS C.S. 9

Prochaine réunion le MARDI 6 OCTOBRE 2015 à 18 H 30

COMMISSION COUPES SENIORS

Réunion du MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. LAMBERT (Président), RAJI, FRANCOIS, TEKLA

Excusés :MM. MORELLI, BENSADOK

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 2ème tour
qui se déroulera
le **DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015 à 15 H 00**
sur le terrain du club 1er nommé :

- **ALLIANCE BRIE 77 FC 1 / LIEUSAIN 1**
- **SAVIGNY 2 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2**
- **JOUY YVRON 1 / GATINAIS VAL LOING 1**
- **GATINAIS VAL LOING 2 / ESP. PROVINS-SOURDUN 2**
- **LIEUSAIN 2 / BOISSISE PRINGY 1**
- **ENT. OZOUER-VERNEUIL 2 / ENT .LONGUEVILLE SOISY BOUY 1**
- **AVON 1 / BAGNEAUX NSP 2**
- **NANDY 1 / ENT. VERNEUIL-OZOUER 1**
- **VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / BOIS LE ROI 2**
- **CESSON VSD 2 / INTER LOING 2**
- **FONTAINEBLEAU 1 / CHAUMES GUIGNES 1**
- **ESP. PROVINS-SOURDUN 1 / ALLIANCE BRIE 77 FC 2**
- **BOIS LE ROI 1 / MORET-VENEUX 1**
- **MORET-VENEUX 2 / BRIARD S.C. 1**
- **HERICY VULAINES 1 / MELUN 3**
- **ST GERMAIN LAVAL 1 / JOUY YVRON 2**
- **NANGIS 1 / MONTEREAU 2**
- **PONTHIERRY 1 /FONTAINEBLEAU 2**
- **BOISSISE PRINGY 2 / CESSON VSD 3**
- **MONTEREAU 1 /MOISSY CRAMAYEL 3**
- **INTER LOING 1 / CA COMBS 1**
- **CHEVRY 1 / LESIGNY 1**

Prochaine réunion le MARDI 27 OCTOBRE 2015 à 18 H 30

COMMISSION COUPES JEUNES

Réunion du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. ANTONINI (Président), PAQUATTE, OFFREDI, POILLON (CDA), FEVRIER (Technique)

Excusé : M. EINSARGUEIX

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE du 27/09/15 (1er RAPPEL) :

- NANDY 1 / SC BRIARD 1 (U17 Coupe 77 Sud CA)

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE - U17

MELUN 2 / CESSON VSD 2 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de CESSON VSD avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de MELUN 2 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

ST GERMAIN LAVAL ES 1 / MORMANT F.C. 1 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de ST GERMAIN LAVAL avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de MORMANT 1 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

PONTHIERRY 1 / ENT. CHAUMES GUIGNES-BOMBON 2 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de CHAUMES GUIGNES avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de PONTHIERRY 1 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

CA COMBS 1 / BRIARD S.C. 2 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de COMBS LA VILLE CA avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de SC BRIARD 2 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

DAMMARIE 1 / LESIGNY 1 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de DAMMARIE LES LYS avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de LESIGNY 1 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

ESP. PROVINS-SOURDUN 1 / MONTEREAU 2 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de ESP. PROVINS-SOURDUN avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de MONTEREAU 2 est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

CHEVRY FC 1 / ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1 du 29/09/15 :

Lecture du courrier du club de CHEVRY FC avisant du forfait de son équipe pour la rencontre citée en rubrique.

L'équipe de l'ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY est qualifiée pour le prochain tour

Forfait avisé. Sans amende

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE U15

Tirage au sort du 1er tour
qui se déroulera

le **SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 à 16 H 00**
sur le terrain du club 1er nommé :

- **PRESLES EN BRIE RC 1 / NANGIS ES 1**
- **JOUY YVRON ES 1 / ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 2**
- **FC FLAGY 1 / GATINAIS VAL LOING 1**
- **MELUN FC 3 / LE MEE 2**
- **BRIARD S.C. 3 / ESP PROVINS-SOURDUN 1**
- **SAVIGNY LE TEMPLE 3 / LIEUSAINTE 2**
- **CS BRAYTOIS 1 / MONTEREAU 2**
- **LE MEE 3 / PAYS BIÈRE 1**
- **MORMANT 1 / ENT. LESIGNY - SERVON 1**
- **AS BOMBON 1 / MELUN FC 2**
- **CA COMBS 2 / BOISSISE PRINGY 1**
- **SENART MOISSY 3 / ALLIANCE BRIE 77 FC 1**
- **AVON US 1 / CHAMPENOIS MV 1**
- **MORET-VENEUX 1 / LIEUSAINTE 1**
- **NANDY F.C. 1 / FONTAINEBLEAU 3**
- **CESSON VSD ES 2 / SENART MOISSY 2**
- **BOIS LE ROI F.C. 1 / BAGNEAUX NSP 1**
- **PONTHIERRY US 1 / ASA MONTEREAU 1**
- **ENT. VERNEUIL-OZOUER 1 / BRIARD S.C. 2**
- **HERICY VULAINES 1 / DAMMARIE FC 1**
- **CHAUMES GUIGNES 1 / CESSON VSD 1**
- **FC VARENNES 1 / CA COMBS 1**
- **ST GERMAIN LAVAL ES 1 / BAGNEAUX NSP 2**
- **ENT LONGUEVILLE SOISY BOUY 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1**
- **AMICALE BOCAGE 1 / ENT. INTER LOING-MONCOURT 1**

Exempt : SAVIGNY FC 2

FESTIVAL FOOT

U13

Tirage au sort du 1er tour

qui se déroulera

le SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 à 14 H 30

POULE 1

A SAVIGNY LE TEMPLE

- SAVIGNY 1
- CA COMBS 1
- NANDY 2
- SC BRIARD 3

POULE 2

A LIEUSAINT

- SERVON
- ALLIANCE DE LA BRIE
- LIEUSAINT 2
- NANDY 3

POULE 3

A MOISSY CRAMAYEL

- MOISSY 1
- CHEVRY
- COMBS 2
- LIEUSAINT 3

POULE 4

A VERNEUIL L'ETANG

- VERNEUIL 1
- SC BRIARD 1
- SAVIGNY 2
- MOISSY 4

POULE 5

A LESIGNY

- ALLIANCE 77 1
- LESIGNY 1
- SC BRIARD 2
- SAVIGNY 4

POULE 6

A GUIGNES

- CHAUMES GUIGNES
- MORMANT 1
- VERNEUIL 2
- SC BRIARD 4

POULE 7

A NANDY

- NANDY 1
- COMBS 2
- MOISSY 3
- SAVIGNY 5

POULE 8

A MORMANT

- LIEUSAINT 1
- MORMANT 2
- SAVIGNY 3
- SC BRIARD 5

POULE 9

A BRIE COMTE ROBERT

- PRESLES
- ALLIANCE 77 2
- COMBS 3
- SC BRIARD 6

POULE 11

A JOUY YVRON

- ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1
- JOUY YVRON
- FLAGY
- ESP. PROVINS-SOURDUN 2

POULE 13

A MONTEREAU

- MONTEREAU 1
- CS BRAYTOIS 1
- NANGIS 2
- VARENNES 2

POULE 15

A VAUX LE PENIL

- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1
- DAMMARIE 2
- BOIS LE ROI 2
- LE MEE 4

POULE 17

A MELUN

- CESSON VSD 1
- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2
- MELUN 2
- LE MEE 6

POULE 10

A VAUX LE PENIL

- NANGIS 1
- ST GERMAIN LAVAL
- TURC DE MONTEREAU
- CS BRAYTOIS 2

POULE 12

A PROVINS

- ESP. PROVINS-SOURDUN 1
- VARENNES 1
- CA MONTOIS
- MONTEREAU 2

POULE 14

A LONGUEVILLE

- GRANDE PAROISSE
- BRESMONT
- ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 2
- MONTEREAU 3

POULE 16

A LE MEE SUR SEINE

- PAYS DE BIÈRE
- LE MEE 2
- PONTIERRY 2
- CESSONVSD 4

POULE 18

A CESSON

- ARC EN CIEL
- CESSON VSD 2
- LE MEE 3
- MELUN 4

POULE 19

A PONTIERRY

- DAMMARIE 1
- PONTIERRY 1
- CESSON VSD 3
- BOMBON

POULE 21

A BOIS LE ROI

- BOISSISE PRINGY
- LE MEE 1
- MELUN 3
- BOIS LE ROI 1

POULE 23

A FONTAINEBLEAU

- FONTAINEBLEAU 1
- ENT. INTER LOING-MONCOURT
- MORET VENEUX 2
- BAGNEAUX NSP 3

POULE 25

A AVON

- GATINAIS VAL DE LOING 1
- AVON 1
- BAGNEAUX NSP 2
- FONTAINEBLEAU 3

- **Qualifiés** : les 2 premiers de chaque poule et les 6 meilleurs 3ème.
- Licences à jour **OBLIGATOIRES** sous peine d'équipes disqualifiées.
- Jongles **OBLIGATOIRES** sous peine de disqualification de l'équipe

POULE 20

A DAMMARIE LES LYS

- MELUN 1
- LE CHATELET
- DAMMARIE 3
- LE MEE 5

POULE 22

A VENEUX LES SABLONS

- MORET VENEUX 1
- CHAMPENOIS MV
- AVON 2
- FONTAINEBLEAU 4

POULE 24

A SOUPPES SUR LOING

- AMICALE BOCAGE
- LA FORET
- GATINAIS VAL DE LOING 2
- MORET VENEUX 3

POULE 25

A ST PIERRE LES NEMOURS

- HERICY VULAINES
- BAGNEAUX NSP 1
- FONTAINEBLEAU 2
- GATINAIS VAL DE LOING 3

CHALLENGE BOULOGNE

U11

Tirage au sort du 1er tour

qui se déroulera

le SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 à 10 H 00

POULE 1

A MOISSY CRAMAYEL

- MOISSY 1
- ENT. VERNEUIL-OZOUER
- SAVIGNY 2
- NANDY 2

POULE 2

A CHAUMES EN BRIE

- PRESLES
- ALLIANCE DE LA BRIE
- CHAUMES GUIGNES 1
- ALLIANCE 77 2

POULE 3

A SAVIGNY LE TEMPLE

- SERVON
- SAVIGNY 1
- MOISSY 2
- CHAUMES GUIGNES 2

POULE 4

A BRIE COMTE ROBERT

- MORMANT 1
- SC BRIARD 1
- LIEUSAINT 2
- MOISSY 3

POULE 5

A MORMANT

- NANDY 1
- CHEVRY
- CA COMBS 2
- MORMANT 2

POULE 6

A COMBS LA VILLE

- CA COMBS 1
- ALLIANCE 77 1
- SC BRIARD 2
- NANDY 3

POULE 7

A LIEUSAINT

- LESIGNY
- ENT. VERNEUIL-OZOUER
- LIEUSAINT 1
- SAVIGNY 3

POULE 8

A PONTIERRY

- CHATELET 1
- PONTIERRY 1
- CESSON VSD 2
- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2

POULE 9

A MELUN

- MELUN 1
- CESSON VSD 1
- CHATELET 2
- BOMBON 2

POULE 11

A VAUX LE PENIL

- DAMMARIE 1
- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1
- LE MEE 2
- MELUN 3

POULE 13

A LE MEE SUR SEINE

- BOIS LE ROI
- BOMBON 1
- MELUN 2
- LE MEE 3

POULE 15

A BRAY SUR SEINE

- ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 1
- CS BRAYTOIS
- JOUY YVRON
- ESP. PROVINS-SOURDUN 2

POULE 17

A MONTEREAU

- MONTEREAU 1
- VARENNES
- NANGIS 2
- ESP. PROVINS-SOURDUN 4

POULE 10

A CESSON

- PAYS DE BIÈRE
- ARC EN CIEL
- PONTIERRY 2
- CESSON VSD 3

POULE 12

A PRINGY

- BOISSISE PRINGY
- LE MEE 1
- DAMMARIE 2
- VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 3

POULE 14

A ST GERMAIN LAVAL

- GRANDE PAROISSE
- ST GERMAIN LAVAL
- BRESMONT
- MONTEREAU 2

POULE 16

A PROVINS

- MAROLLES
- EVERLY
- FLAGY
- ESP. PROVINS-SOURDUN 3

POULE 18

A NANGIS

- NANGIS 1
- ESP. PROVINS-SOURDUN 1
- ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY 2

POULE 19

A VENEUX LES SABLONS

- FONTAINEBLEAU 1
- ENT. INTER LOING-MONCOURT
- MORET VENEUX 2
- BAGNEAUX NSP 2

POULE 20

A FONTAINEBLEAU

- CHAMPENOIS MV
- AMICALE BOCAGE
- GATINAIS VAL DE LOING 1
- FONTAINEBLEAU2

POULE 21

A ST PIERRE LES NEMOURS

- HERICY VULAINES 1
- BAGNEAUX NSP 1
- LA FORET
- AVON 2

POULE 22

A AVON

- AVON 1
- MORET VENEUX 1
- GATINAIS VAL DE LOING 2
- ENT. INTER LOING-MONCOURT 2

- Qualifiés : les 2 premiers qualifiées et les 18 meilleurs 3ème.
- Licences à jour OBLIGATOIRES sous peine d'équipes disqualifiées.
- Jongles OBLIGATOIRES sous peine de disqualification de l'équipe

CHALLENGE BLEUET

U10

Tirage au sort du 1er tour

qui se déroulera

le **SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 à 10 H 00**

POULE 1

A LESIGNY

- LESIGNY
- NANDY
- CA COMBS 2
- LIEUSAINTE 2

POULE 2

A MOISSY CRAMAYEL

- SC BRIARD 1
- MOISSY CRAMAYEL 1
- SAVIGNY 2

POULE 3

A SAVIGNY LE TEMPLE

- SAVIGNY 1
- CA COMBS 1
- MOISSY 1

POULE 5

A CESSON

- PONTIERRY
- MELUN 1
- CESSON VSD 2
- DAMMARIE 2

POULE 7

A MELUN

- DAMMARIE 1
- MELUN 2
- CESSON VSD 4

POULE 9

A VARENNES SUR SEINE

- ST GERMAIN LAVAL
- ENT. LONGUEVILLE SOISY BOUY
- MONTEREAU 1
- VARENNES 2

POULE 11

A MAROLLES SUR SEINE

- MAROLLES
- CS BRAYTOIS
- VARENNES 1

POULE 4

A LIEUSAINT

- LIEUSAINT 1
- SC BRIARD 2
- SAVIGNY 3

POULE 6

A BOIS LE ROI

- LE MEE 1
- BOIS LE ROI
- CESSON VSD 3

POULE 8

A LE MEE SUR SEINE

- CESSON VSD 1
- LE MEE 2
- MELUN 2

POULE 10

A LA GRANDE PAROISSE

- GRANDE PAROISSE
- JOUY YVRON
- NANGIS
- MONTEREAU 2

POULE 12

A SOUPPES SUR LOING

- BAGNEAUX NSP 1
- GATINAIS VAL DE LOING 1
- FONTAINEBLEAU 2
- ENT. INTER LOING-MONCOURT

POULE 13

A FONTAINEBLEAU

- MORET VENEUX
- FONTAINEBLEAU 1
- BAGNEAUX NSP 2

- **Qualifiés : les 2 premiers qualifiés et les 10 meilleurs 3ème.**
- **Licences à jour OBLIGATOIRES sous peine d'équipes disqualifiées.**
- **Jongles OBLIGATOIRES sous peine de disqualification de l'équipe**

U 16 ANS (joueurs nés en 2000)

U 17 ANS 2ème semestre (du 1/07 au 31/12 1999)

5ème PHASE

Phase régionale (Ligue de Paris Ile de France de Football)

6ème PHASE

Phase Nationale (Fédération Française de Football)

Le LUNDI 5 OCTOBRE 2015

A 14 H 30 :

Commission des TERRAINS et des INSTALLATIONS SPORTIVES

Le MARDI 6 OCTOBRE 2015

A 18 H 00 :

Commissions ADMINISTRATIVE, DISCIPLINE, CDM-ANCIENS-FUTSAL

Le VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

A 19H 00 :

Comité DIRECTEUR